

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19



N°685 du 30 Septembre 2020/Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraima

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

www.lemessenger-actu.com

Togo / Primate



KLASSOU PASSE LA MAIN À DOGBÉ

LA NOUVELLE ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE POURRAIT PRÉSENTER SA POLITIQUE GÉNÉRALE AUX DÉPUTÉS D'ICI VENDREDI **P.3&4**

Incidents survenus dans la préfecture de Doufelgou
CE QU'IL S'EST RÉELLEMENT PASSÉ **P.2**



Yark Damehame, Ministre de la Sécurité...



L'INSTITUT DE FORMATION FISCALE ET DOUANIÈRE DE L'OTR DÉMARRE SA RENTRÉE ACADÉMIQUE 2020-2021 **P.4**

MAPAH



LE GOUVERNEMENT A L'HEURE DE L'INTENSIFICATION DES ACTIVITES DES RANCHES D'ADELE ET DE NAMIELE **P.7**

3ème phase du programme d'appui aux pistes rurales **P.2**

LE TOGO ET LA KFW SIGNENT UN ACCORD DE DON D'UN MONTANT DE 10 MILLIONS D'EUROS

Incidents survenus dans la préfecture de Doufelgou CE QU'IL S'EST RÉELLEMENT PASSÉ

Le samedi 26 septembre dernier des affrontements se sont produits dans la préfecture de Doufelgou, (environ 600 kilomètres au nord de Lomé), entre les populations de deux cantons, Niamtougou et Koka, et les Forces de l'Ordre de sécurité.

Des informations différentes sur cet incident qui a fait au total un mort, 13 blessés graves et des dégâts matériels importants sont rapportées au sein de l'opinion et sur les réseaux sociaux.

Le Ministre Yark Damehame de la sécurité et de la protection civile pour situer l'opinion à tenu à expliquer ce qu'il s'est réellement passé.

« En effet, dans le cadre de la célébration de la fête traditionnelle SANT'N, le préfet de Doufelgou a eu une séance de travail avec les Chefs traditionnels et certains représentants des populations de Niamtougou. L'objectif de cette rencontre était d'amener toutes les parties à respecter les mesures barrières édictées par le gouvernement pour limiter la pandémie de la Covid-19. Une partie s'est conformé aux



recommandations du préfet et a célébré la fête de façon symbolique dans le respect des mesures barrières. Une autre partie (Niamtougou et Koka) qui a refusé de se soumettre aux dites recommandations s'est permise d'organiser les festivités dans le mépris total des mesures édictées.

C'est ainsi qu'après avoir été dispersées par les forces de l'ordre, ces populations se sont reconstituées en une foule de plus de 3000 personnes pour continuer la célébration de la fête tout en posant des barricades pour empêcher toute nouvelle intervention des forces de l'ordre

anti-Covid. Ayant été malgré tout dispersée, la population s'est organisée pour s'attaquer aux éléments des forces de l'ordre faisant parmi eux des blessés. Dans la tentative de repousser les manifestants pour se dégager, une grenade lacrymogène a atteint accidentellement à l'abdomen une personne âgée qui a été aussitôt évacuée à l'infirmerie de la Base Chasse de Niamtougou pour des soins, où elle succomba quelques temps après » indique le communiqué du ministre Yark qui déplore cet incident et condamne ces actes de violence.

Yark Daméhame invite par ailleurs, toutes les populations togolaises à se conformer scrupuleusement aux mesures prises par le Gouvernement qui n'ont pour seul but que la lutte contre la propagation de la Covid-19.

Enfin, le ministre rappelle à tous, que, les contrevenants s'exposent à la rigueur de la loi. Le Ministre dit savoir compter sur le civisme de tout un chacun pour que de pareils incidents ne se reproduisent.

LM & l'interview.info

3ème phase du programme d'appui aux pistes rurales LE TOGO ET LA KFW SIGNENT UN ACCORD DE DON D'UN MONTANT DE 10 MILLIONS D'EUROS

Le Togo et la Banque Allemande de Développement (KFW) ont signé le jeudi dernier, un accord de don entrant dans le cadre de la troisième phase du programme d'appui aux pistes rurales. Cet accord dont la signature a été apposée côté togolais par le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, et côté KFW par le directeur régional de la KFW Togo/ Bénin, est un don d'un montant de 10 millions d'euros, soit environ 6,5 milliards de francs CFA. Il est destiné à financer la réhabilitation et la maintenance des pistes rurales dans le cadre de la troisième phase du Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR).

D'après le ministre Sani Yaya, le coût global du programme déjà en cours d'exécution, est d'environ 35 millions d'euros, soit environ 23 milliards de francs CFA. Le financement est assuré par la KFW à hauteur de 17 millions d'euros, soit 11,2 milliards

de francs CFA et par l'Agence Française de Développement pour 10 millions d'euros, soit 6,6 milliards de francs CFA. Quant à l'Etat togolais, sa participation au financement est une contrepartie représentant 8,4 millions d'euros, soit environ 5 milliards de francs CFA.

Le présent financement de 10 millions d'euros qui constitue la troisième phase du programme, permettra d'élargir le programme aux autres secteurs de productions agricoles et au désenclavement de certaines zones mais également de poursuivre les actions entreprises dans les deux premières phases qui ont porté sur, la réhabilitation des pistes en zone de production de coton, la réhabilitation des pistes en zone de production de café-cacao, et le renforcement des capacités des acteurs principaux dans l'entretien des infrastructures routières rurales, a fait



savoir le ministre de l'Economie et des Finances du Togo.

Il est prévu au début de cette phase une étude de faisabilité de 1500 km de pistes rurales, et une étude technique détaillée de 1000 km.

Pour Sani Yaya, la démarche de la KFW «...s'inscrit globalement dans la politique du

Gouvernement togolais en matière de développement des infrastructures routières et plus spécifiquement dans l'appui au secteur agricole à travers la réhabilitation des pistes».

« Ce programme vise à améliorer l'accès des ménages et des producteurs agricoles aux intrants ainsi qu'aux marchés, en vue de contribuer à l'accroissement de leurs revenus et au

développement socioéconomique dans les zones » à en croire le ministre. Pour lui, l'agriculture occupe une place de choix dans les stratégies de développement au Togo.

« C'est l'un des axes majeurs du Programme National de Développement (PND) », poursuit-il.

Sani Yaya a au nom du gouvernement togolais témoigné, sa reconnaissance et sa sincère gratitude à la République Fédérale d'Allemagne ainsi qu'à la République Française pour les multiples appuis qu'elles ne cessent d'apporter au Gouvernement togolais à travers la KFW, la GIZ et l'AFD dans plusieurs domaines.

Au Togo, le secteur agricole contribue à plus du tiers de la richesse du pays et occupe près de 70% de la population active.

Le messenger

Le Messenger

Togo / Primature

KLASSOU PASSE LA MAIN À DOGBÉ

LA NOUVELLE ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE POURRAIT PRÉSENTER SA POLITIQUE GÉNÉRALE AUX DÉPUTÉS D'ICI VENDREDI

Les choses sont allées très vite le lundi 28 septembre 2020 avec des décrets de nomination venant de la présidence de la république. Décret de nomination du secrétaire général de la présidence de la république avec rang de ministre, décret de nomination du secrétaire général du gouvernement avec rang de ministre, puis décret de nomination du premier ministre.

Pour ce qui est de la nomination du premier ministre, chef du gouvernement, c'est madame Victoire Sidémého Dogbé, précédemment ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, qui remplace Sélom Klassou.

Aussitôt nommée, la nouvelle première ministre a officiellement pris fonction le même jour, lors d'une cérémonie de passation de charges.

La nouvelle première ministre dans son intervention a rendu grâce à Dieu pour ses bienfaits, et remercié le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour la confiance placée en elle en lui confiant ce poste de responsabilité. Elle dit mesurer l'immensité de la tâche qui l'attend et dit placer au-devant de tout, l'intérêt des populations togolaises.

« J'aurai l'opportunité de présenter devant les députés les ambitions que le Chef de l'Etat nous instruit de porter. Je voudrais dire aux uns et aux autres que nous comptons placer cette responsabilité sous l'angle de la concertation, de l'écoute, mais aussi de la recherche permanente, mais de manière accélérée au profit des populations. Parce que nous sommes là au profit de ces populations », a laissé entendre madame la première ministre.

Son prédécesseur Sélom Klassou, a auparavant rendu hommage à Faure Gnassingbé pour la confiance de proximité dont il a bénéficiée auprès de lui par seulement depuis qu'il a été nommé premier ministre, mais aussi dans l'environnement politique depuis des années.

Il s'est dit heureux et part la paix au cœur, et surtout avec le sentiment d'avoir servi les Togolais.

« Aujourd'hui, je suis heureux car durant le quinquennat 2015-2020 du président de la République, Faure Gnassingbé, notre pays a remporté de grandes victoires tant sur le plan économique, social et démocratique », a-t-il lancé.

Il a salué les réformes « courageuse » entreprises dans les domaines de l'assainissement du cadre macroéconomique et de finances publiques.

« Le budget de l'Etat a franchi pour la première fois le seuil de 1000 milliards de francs CFA en 2017 et a atteint alors 1218,7 milliards de



Victoire TOMÉGAH-DOGBÉ, Premier Ministre

francs CFA », se réjouit-il.

Au niveau de l'amélioration du climat des affaires, Sélom Klassou a rappelé le classement honorable qu'a occupé le Togo, en matière de réforme. Pour rappel, notre pays a été classé premier pays africain réformateur 3ème au plan mondial.

« Au plan social, les ressources engrangées au niveau économique, ont permis à l'Etat de faire face aux besoins de nos populations notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de la mise en place d'une stratégie d'électrification du Togo dans la perspective d'une atteinte de 100% d'accès à l'électricité d'ici à 2030 », soutient-il.

Sur le plan politique, l'ancien Premier ministre s'est dit content d'avoir organisé en moins de 3 ans, 3 élections crédibles.

« Le Togo a organisé avec succès et admiration 3 importantes élections crédibles, justes, démocratiques et surtout apaisées. Il s'agit des élections législatives de décembre 2018, des élections locales de juin et août 2019 et des présidentielles de février 2020 qui ont pleinement plébiscité le président de la République grâce aux résultats à plus de 70% »

Retour sur les nominations

Par ailleurs, Sandra Ablamba Johnson et Kanka-Malik Natchaba ont été nommé respectivement Secrétaire général de la présidence de la république avec rang de

prochain.

Une idée sur parcours de la nouvelle première ministre du Togo, Victoire Sidémého Dogbé

Une femme à la tête du gouvernement au Togo, c'est une première dans l'histoire du pays. Aux termes du décret présidentiel, il revient désormais à Mme Victoire Tomégah Dogbé la lourde responsabilité de diriger le gouvernement togolais sous la haute direction du Président de la République. Elle devient ainsi la première femme à assumer une telle fonction. Avec elle, l'histoire semble se répéter quand on sait qu'elle fut la première femme à occuper le poste de Directeur de Cabinet de la Présidence de la République depuis sa nomination le 15 Mai 2009 par le chef de l'Etat.

Gestionnaire de formation, cette Togolaise née le 23 décembre 1959 est réputée très travailleuse, n'épargnant ni son temps ni ses forces et son énergie pour donner le meilleur d'elle-même. Sa parfaite connaissance des dossiers constitue un vrai atout qui pourrait l'aider à poursuivre pour le mieux la mise en œuvre des vastes chantiers du nouveau quinquennat. A ces avantages s'ajoute son parcours personnel éloquent.

Elle a officié au PNUD en qualité de directeur des opérations, fonction qui l'a amenée à conduire plusieurs missions de restructuration dans plusieurs bureaux notamment au Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée



C'est la première fois de son histoire que le Togo a comme premier ministre, chef du gouvernement, une femme.

Selon les informations, la nouvelle équipe gouvernementale pourrait demander l'approbation de l'assemblée nationale d'ici vendredi

Equatoriale et au Burundi. Au Congo Brazzaville, au Burkina Faso puis au Bénin, elle a occupé les fonctions de Représentante Résidente Adjointe du PNUD.

C'est en 2008 que Mme Victoire Tomégah fit son entrée dans le gouvernement.

(Suite à la page 4)

Le Messenger

L'INSTITUT DE FORMATION FISCALE ET DOUANIÈRE DE L'OTR DÉMARRE SA RENTRÉE ACADÉMIQUE 2020-2021

Le Commissaire Général par intérim de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé le 28 septembre de 2020, la rentrée académique 2020-2021 de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD). La deuxième promotion des étudiants de cet institut démarre ainsi sa rentrée académique pour le compte de cette année.

Selon Obossou Kwamé, Directeur par intérim de l'IFFD, 72 stagiaires, des Nigériens et Tchadiens forment cette promotion 2020 2021, répartie en trois filières, notamment Douanes, Impôts et Management des services fiscaux et douaniers, qui est d'ailleurs, l'une des grandes nouveautés de cette promotion.

« Les cours qui sont dispensés à l'institut n'ont rien à envier aux formations des autres écoles », a indiqué le Directeur par intérim de l'IFFD. A en croire M. Obossou, les étudiants de l'Institut sont le personnel de l'OTR.

Par ailleurs, l'Institut va démarrer à



cette rentrée, les cours à la carte pour permettre le renforcement de capacité des professionnelles de la place, a indiqué M. Kuamé Obossou qui précise en outre que la durée de formation à l'institut est de 9 mois et

l'année est sanctionnée par une soutenance.

Le commissaire général par intérim de l'Office Togolais des Recettes (OTR), Philippe Kokou Tchodié, donnant le ton officiel de la rentrée, a salué l'engagement des formateurs de l'Institut, puis émis les vœux que cette promotion puisse dépasser la barre déjà mise très haute, par la première promotion.

L'une des visions de la formation des agents au sein de l'institut c'est d'avoir de la ressource humaine de qualité.

« Je réitère l'exigence du chef de l'Etat à ce que nous veillons à la qualité de cette institution », a fait savoir le Commissaire Général de l'OTR.

L'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) est un établissement d'enseignement supérieur parapublic.

Germain Doubidji

Togo / Primature (Suite)

KLASSOU PASSE OFFICIELLEMENT LA MAIN À DOGBÉ

Elle fut appelée par le Président de la République et le premier ministre d'alors M. Gilbert Houngbo pour occuper le portefeuille du ministre délégué auprès du premier ministre chargé du Développement à la base, un département nouvellement créé.

Le 15 Mai 2009 Mme Victoire Tomégah-Dogbé fut nommée Directrice du Cabinet à la Présidence de la République où elle coordonne les activités stratégiques et opérationnelles de la Présidence. A ce poste elle apporte un conseil avisé au Président de la République sur les dossiers importants.

En 2010, à la suite de l'élection présidentielle remportée par le chef de l'Etat, elle fut nommée ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi dans le second gouvernement de Houngbo. Elle conservera ses fonctions ministérielles au sein du gouvernement Ahoumey Zunu I de 2012 à

2013 et du gouvernement Ahoumey Zunu II de 2013 à 2015. Après l'élection présidentielle d'avril 2015. Komi Selom Klassou est nommé premier ministre. Mme Victoire Tomégah-Dogbé garde toujours son ministère dans le gouvernement formé le 28 juin 2015.



Sandra Ablamba Ahoéfavi JOHNSON,
Ministre Secrétaire Général de la Présidence

Les soins dont elle entourait son travail, son inlassable dévouement à la question du développement, ont fait du département qu'elle gérait un vrai outil de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que sur les orientations du Président de la République, elle a lancé et mis en œuvre le concept de développement à la base avec l'objectif de réduire la fracture sociale en promouvant les principes de l'inclusion, de la participation, de la responsabilisation et de l'autonomisation des populations.

Dans cette dynamique, elle a

initié et piloté des programmes de mobilisation communautaire, de renforcement des capacités des groupements et communautés à la base et de filets de protection sociale tels les transferts monétaires aux couches les plus vulnérables, les cantines scolaires (PSAEG, PDC, FSB etc...)

Mme Tomégah-Dogbé a également initié et mis en œuvre avec succès des projets visant l'inclusion des femmes, des jeunes et des artisans notamment au travers du Fonds national de la finance inclusive (FNFI).

Plusieurs initiatives au profit de la jeunesse sont à son actif notamment l'entrepreneuriat et la créativité des jeunes (FAIEJ, Nunyalab), et des projets de renforcement de l'employabilité des jeunes autour des secteurs porteurs (PAEIJ-SP), de volontariat (ANVT) qui connaissent un grand succès auprès de la jeunesse avec la mise en place des maisons de jeunes et de centres de ressources

Développement (PND).

Comme le montre son riche cursus scolaire, le nouveau chef du gouvernement est doué à un haut degré de qualités nécessaires pour l'accomplissement de sa nouvelle mission. Mme Tomégah-Dogbé est titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques et Gestion à l'Université du Bénin-Lomé, d'un Master en Gouvernance et développement à



Kanka-Malik NATCHABA,
Ministre Secrétaire Général du Gouvernement

artisanales. A souligner aussi que Mme Tomégah-Dogbé reste une cheville ouvrière du processus d'élaboration du Plan National de

l'Université Internationale Jones de New York (USA).

Mme Tomégah-Dogbé est mariée et mère de trois filles.

IL FAUT EN PARLER

Malaisie MOHAMMED ZAHARN ÉLECTROCUTÉ ET TUÉ PAR LES ÉCOUTEURS DE SON TÉLÉPHONE



Alors qu'il écoutait de la musique sur son smartphone, Mohammed Zaharn fut foudroyé par ses écouteurs. Il est âgé seulement de 17ans. Ça fait le quatrième cas constaté en Malaisie au cours de cette année.

Mohammed Zaharn retrouvé sans vie
C'est au petit matin que la maman de Mohammed Zaharn, retrouva son corps sans vie ; il était froid. En plus de ça, du sang suintait de son oreille gauche. Il fut transporté à l'hôpital dans l'espérance qu'il serait certainement réanimé.

Après les analyses effectuées par les médecins, il n'a été constaté aucune trace de blessures. Tout ce qui a été constaté sont les brûlures qu'il avait à l'oreille.

Après l'autopsie, il a été confirmé que Mohammed Zaharn était mort par électrocution. Il a été donc foudroyé par les écouteurs de son téléphone.

Une seule explication possible pour ce quatrième cas en Malaisie

La presse malaisienne a essayé de donner une explication qui tient la route. Celle-ci pense que le Smartphone serait probablement à la charge. A côté de ça, le câble serait sans aucun doute défectueux. Ce qui a provoqué l'électrocution. Les autorités malaisiennes ont gardé secret la marque ainsi que le modèle du téléphone.

Par ailleurs, notons qu'il s'agit du quatrième accident du genre ayant eu lieu au cours de cette année. Au Brésil, Luiza Pinheiro, une adolescente de 17 ans, trouva la mort dans des circonstances identiques en février dernier.

Même cas pour deux indiens en mai et juin derniers. Les victimes étaient une femme de 46 ans répondant au nom de Thath Singh et un homme de 22 ans. Ceci étant, évitons d'avoir les écouteurs dans les oreilles pendant que notre portable est à la charge.

Source: secretbusiness.com

ANNONCE



CENTRO S.A., BP.:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg
web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE DU 28/09/2020 au 05/10/2020

3E ARRondissement Bd. du 13 Janvier, près de l'Immeuble FIATA 22 21 52 27	*MATHILDA* Route PATASSE - Lomégan - ODEF 22 51 15 34
HANOUKOPE Avenue de la Nouvelle Marche, Immeuble Radio Kanal FM. 22 21 01 15	*LE SHADAI* Face Ecole Théologie ESTAO 22 51 44 25
CHÂTEAU - D'EAU Près Château d'eau de BE 22 21 57 51	*ENOULI* Station d'Agbalépédogan 22 25 90 68
DES APOTRES 49 Boulevard Moboutou Sese Seko, Akodesséwa, Face Etocotran 70 45 38 05	*LE GALIEN*Rue Pavée d'Adidoadin 22 51 71 71
ADJOLOLO 58, Rue Franz Joseph STRAUSS 22 21 05 13	*DES ROSES* Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de l'Union 70 42 37 72
AVE MARIA Face Ecole Nationale des Sages Femmes, près du CHU Tokoin 22 22 33 01	*VOLONTAS DEI* Quartier Avédji, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar Sun City 70 42 23 60
GBOSSIME Face Marché Gbossimé 22 22 50 50	*BETANIA* Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah 96 80 10 11
STE MARIE Face Super Marché Tokoin-RAMCO 22 21 85 58	*AGOE-NYIVE*A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé 22 25 83 38
N.D. de la TRINITE Sise au 20 boulevard de la Paix à Super Taco 22 21 27 80	*NABINE* Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau) 93 36 26 26
FOREVER Tokoin Forever, Face Garage Central Administratif 22 26 11 77	*LA MAIN DE DIEU* AGOE ASSIYEE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galilée) 93 40 21 21
AEROPORT Route de l'Aéroport SITO 22 26 21 22	*SATIS* Près du CEG Koshigan, Agoè-Logopé, Rue de 50m 70 44 85 17
LILAS 7, Route de Kégué 22 26 29 59	*DENIS*Agoè Kové, Carrefour Kpogli 93 08 46 40/70 12 35 85
PAIX Résidence du Benin 22 26 40 91	*A DIEU LA GLOIRE* A 200m du marché de Légbassito, sur le grand contournement, voie de Madikpéto 93 26 36 00
THERYA Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) 22 61 56 52	*ZONGO* Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblékopé 70 45 23 16
FIDELIA Bè-Kpota, Rte d'Attigou, près de l'hôtel "LE REFERENTIEL" 22 71 95 95	*SANGUERA* Près du Lycée de Sanguéra 70428080/99908972
SARAH Près du centre de santé d'Adakpamé 22 27 09 25	*GANFAT*AGOE DALIKO près du Carf EDEM(CAMP GP) 22 55 08 15/70 22 15 15
*BETHEL*Route d'Adidogomé 22 25 23 70	*HYGEA* Face Lycée publique de Baguida sur la rte d'Afanoukopé (Baguida) 99 27 36 36
*DES ECOLES*Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé 22 51 75 75	*LE DESTIN* A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida 70 41 15 41
HOSANNA Carrefour Sagbado-Sémékonawo, en face de la station service SANOL 22 51 50 49/92 53 50 00	

LA PROCEDURE DE L'IMMATRICULATION FONCIERE AU TOGO

La DCCFE est une direction centrale de l'Office Togolais des Recettes (OTR) chargée du cadastrage du territoire national et d'assurer aux titulaires la garantie des droits réels qu'ils possèdent sur les immeubles soumis au régime de l'immatriculation.

I-PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DU CADASTRE DE LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (DCCFE)

Elle comprend trois (3) divisions en son sein et quatre (4) services déconcentrés dans les chefs-lieux de régions.

En ce qui concerne les divisions, on a :

- La division du cadastre ;
- La division de la conservation foncière ;
- La division de l'enregistrement et des timbres.

En ce qui concerne les services déconcentrés, on a :

- La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région des plateaux ;
- La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région centrale ;
- La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région de la kara ;
- La section du cadastre, de la conservation foncière, et de l'enregistrement de la région des savanes.

N.B. : chaque section régionale est sous la responsabilité d'un conservateur régional nommé le 13 novembre 2019.

II- DÉFINITION DE L'IMMATRICULATION FONCIÈRE

La procédure de l'immatriculation est l'ensemble des formalités tendant à la création du titre foncier, a pour objet de soumettre un immeuble au régime des livres fonciers de la République Togolaise.

III- QUI PEUT REQUÉRIR L'IMMATRICULATION DES IMMEUBLES SUR LES LIVRES FONCIERS ?

Dans la procédure d'immatriculation soumis aux livres fonciers de la République Togolaise, cinq (5) entités de personnes morales ou physiques peuvent demander l'immatriculation à savoir :

- Le propriétaire acquéreur détenteur des actes de l'administration ;
- Le copropriétaire chargé de la gestion de l'immeuble indivis ou munis du consentement des autres ayant droits ;
- Le titulaire d'un droit réel autre que la propriété avec le consentement du propriétaire ;
- Le tuteur, administrateur ou curateur d'un incapable (invalide) ;

- Le notaire.

N.B. : peut également requérir l'immatriculation le créancier poursuivant l'expropriation d'un immeuble, sous réserve d'obtention d'une ordonnance du juge.

IV- LES DIFFERENTES PIECES EXIGÉES DANS LA PROCEDURE DE L'IMMATRICULATION

Tout requérant de l'immatriculation doit remettre au conservateur de la propriété foncière qui lui en donne récépissé, une réquisition écrite en langue française, signé de lui ou d'un mandataire spécial. Cette réquisition d'immatriculation comporte :

- Les noms et prénoms, qualité, domicile et état civil du requérant ;
- Une élection de domicile dans une localité du Togo où se trouve l'immeuble à immatriculer ;

IV- LES DIFFERENTES PIECES EXIGÉES DANS LA PROCEDURE DE L'IMMATRICULATION

La description de l'immeuble ainsi que des constructions et plantations qui s'y trouvent, la contenance et les limites de l'immeuble à immatriculer ;

- L'estimation de la valeur locative de l'immeuble ;

- L'estimation de la valeur vénale (immeuble non bâti) ;

- Signature de la réquisition demandant au conservateur de la propriété foncière de procéder à l'immatriculation de l'immeuble décrit ;

N.B. : si le requérant ne peut ou ne sait signer, le conservateur certifie le fait au bas de la déclaration qu'il signe en son lieu et place (article 220 du code foncier).

V- LES DIFFERENTS TYPES D'IMMATRICULATION ET LES ETAPES DE LA PROCEDURE

Dans la procédure d'immatriculation foncière, on distingue deux (2) types d'immatriculation :

- La première immatriculation concerne les parcelles de terrains qui n'ont jamais été immatriculés aux livres fonciers de la République Togolaise ;

- La deuxième immatriculation encore appelée « *morcellement ou mutation partielle* » a trait à des parcelles déjà immatriculées dont on veut transférer une partie de droit de propriété à une autre personne. Il s'agit là du morcellement du premier titre foncier.

A- Première immatriculation

En effet, par décret N° 2019-033/PR du 20 mars 2019 portant création et organisation du guichet foncier unique, il est institué deux (2) voies dans l'immatriculation foncière.

1- La voie notariée

Le requérant se présente chez son notaire avec l'acte de vente sous-seing privé, si la vente a été déjà faite, au cas contraire avec son vendeur. Il

remet au notaire le plan de la parcelle géo référencée établit par un géomètre agréé, la photocopie de sa carte d'identité, du passeport, de la nationalité ou d'une carte d'électeur.

Le notaire reçoit tous ces actes et pièces, les classe au rang de ses minutes et rédige l'acte notarié qu'il fait enregistrer à la division de l'enregistrement de la DCCFE pour s'acquérir de ses droits d'enregistrement.

Il est important de rappeler que l'ordonnance 2020-005 pris par le gouvernement le 30 juillet 2020 fait passer le taux d'enregistrement de 5% à 1.5% en guise de mesure d'accompagnement et d'incitation à l'immatriculation foncière durant la période d'urgence sanitaire liée à la pandémie du corona virus.

Le taux de 1.5% se répartit comme suit :

- 0.6% de droit d'enregistrement ;
- 0.6% de droit d'immatriculation ;
- 0.3% comme taxe additionnelle destinée aux collectivités locales.

Après la liquidation et paiement des droits d'enregistrement, l'acte notarié est enregistré et cacheté par les agents de l'enregistrement. Le notaire garde la minute de l'acte dans ses archives et établit une expédition du dossier qui sera transmis au guichet foncier unique pour liquidation et paiement des droits.

Les différents droits liquidés au guichet foncier unique sont :

- Les droits de bornages contradictoires dont le droit fixe est de 63 000FCFA pour une parcelle de 600m² (6 ares) ;
- Les prestations du Journal Officiel (JO) fixées à 10 000FCFA ;
- Les frais de dépôt du dossier (2000 FCFA) ;
- Le droit fixe de 1000.

Signalons que le guichet foncier unique est situé au siège de l'OTR.

Une fois les droits liquidés et payés, le requérant par le biais de son notaire rédige la réquisition d'immatriculation avec toutes les pièces citées plus haut et les transmet au conservateur pour vérification. Après le contrôle du dossier par le conservateur, le dossier est transmis à la section préalable et immatriculation de la division de la conservation foncière de la DCCFE. Un numéro en « *cachet rouge* » est attribué au dossier par cette section, c'est le numéro de la réquisition d'immatriculation qui servira de liaison entre la division de la conservation foncière et la division du cadastre jusqu'à la création du titre foncier. Une fois le titre foncier créé, ce numéro de réquisition disparaît et un autre numéro définitif est attribué au titre foncier.

Ensuite, le dossier est envoyé à la Présidence de la République et à l'EDITOGO pour la publication de la demande d'immatriculation au

Journal Officiel.

Ce journal officiel est fait sur des placards décrivant la situation de l'immeuble, ses limites, sa nature, sa consistance et l'origine de la propriété dont le requérant demande l'immatriculation. Le Journal Officiel dès sa parution est envoyé à la DCCFE qui l'affiche dans ses bureaux d'une part et d'autre part au tribunal et à la préfecture (maintenant à la mairie) de la localité où se trouve la parcelle à immatriculer.

Suivant notre code foncier domaniale promulgué le 14 juin 2018, à partir de l'affichage du Journal Officiel, trois (3) mois francs sont donnés à quiconque veut faire opposition à l'immatriculation.

Trois semaines après l'affichage du JO, le dossier est transmis à la division du cadastre qui le programme et le conservateur désigne le géomètre du cadastre pour procéder au bornage contradictoire.

La date fixée pour cette opération de bornage contradictoire doit être portée à la connaissance du public 20 jours au moins à l'avance, au moyen :

- D'une insertion au Journal Officiel de la République Togolaise ;
- D'un avis transmis aux fins d'affichage au maire de la commune ou au préfet de la localité où se trouve situé l'immeuble ;
- D'une invitation adressée au magistrat, au procureur, au chef canton ;
- D'une convocation adressée au requérant, aux propriétaires vendeurs et aux limitrophes.

Le bornage contradictoire est effectué à la date fixée par le géomètre désigné à cet effet en la présence de toutes les personnes régulièrement convoquées.

Séance tenante le géomètre dresse un procès-verbal du bornage et le fait signer par toutes les personnes régulièrement convoquées et par lui-même.

Aucune opposition ou demande d'inscription n'est recevable après l'expiration du délais de trois mois, sauf cependant l'observation des délais supplémentaires accordés spécialement aux absents, dans les conditions déterminées par l'article 226 du code foncier.

Au cours du bornage contradictoire, il peut avoir opposition parce que les trois mois accordés par la loi pour faire opposition ne sont pas encore échus. Dans ce cas le conservateur arrête la procédure et renvoie les deux parties devant le tribunal à compétence étendue. Le processus ne pourra se poursuivre que lorsqu'il y aura la main levée d'une des deux parties. Cette main levée est sanctionnée par une ordonnance signée du juge et envoyée au conservateur du lieu où se trouve l'immeuble à immatriculer. Cette

(Suite à la page 7)
Le Messenger

MAPAH

LE GOUVERNEMENT A L'HEURE DE L'INTENSIFICATION DES ACTIVITES DES RANCHES D'ADELE ET DE NAMIELE

La mise en place des ranches répondait à l'esprit de créer les conditions de l'intensification de l'élevage à travers la génétique, la conduite rationnelle des troupeaux, la production fourragère et le rationnement, la vulgarisation des techniques d'élevage et la gestion technico économique des exploitations.

A ces défis incontournables, il faut ajouter désormais, le développement des chaînes de valeur,

fourrage-Lait-viande, en créant non seulement une synergie avec les élevages jouxtant ces ranches mais aussi éventuellement avec les troupeaux transhumants qui arrivent périodiquement sur notre territoire.

C'est ainsi que les ranches d'Adélé avec une superficie de 16 000 ha et de Namiéle 7 000 ha, respectivement dans les préfectures de Blitta et de l'Oti, peuvent encore jouer pleinement ce rôle.



Bien que les effectifs des bovins soient très modestes et que les activités tournent au ralenti dans les deux ranches, les atouts sont cependant énormes.

Adélé dispose des rivières, sources d'abreuvement des animaux : Talaboutiti, Koflo,

Atiékou, parcs à rénover, un château d'eau alimenté par un forage à rendre fonctionnel.

Namiéle dispose d'un barrage de 400 000 mètre cubes d'eau, avec un complexe de pompage qui alimente les abreuvoirs et des

canalisations qui desservent cinq (5) villages riverains. L'eau de barrage sert aussi à l'abreuvement des animaux surtout en saison sèche, des zones aménageables pour le parcage des animaux transhumants sur 4000 ha ; des zones aménageables pour la production des pâturages : vers les villages de Galangashi et Kaditiéri.

Dans le cadre de la modernisation du secteur agricole en lien avec l'axe 2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022) le gouvernement compte aménager ces sites pour accueillir un plus grand nombre de troupeaux surtout les troupeaux transhumants ou les troupeaux en difficultés.

Il s'agira de :

Relancer effectivement les activités dans les deux ranches et essentiellement de :

- Former des éleveurs et des agro éleveurs sur les techniques d'embouche

- Réhabiliter les forages, des retenus d'eau

- Construire des parcs de vaccination, parcs de quarantaine

- Construire des postes de contrôle sanitaire et Mettre en place un programme de prophylaxie pour les maladies prioritaires

- Appuyer le suivi agropastoral dans les zones de transhumances

- Accompagner les contrats / conventions de fumure ou de pacage et d'exploitation de résidus agricoles entre éleveurs et agriculteurs

- Promouvoir la culture fourragère

- Promouvoir l'insémination artificielle

- Former les femmes rurales aux bonnes pratiques de transformation du lait en fromage et aux respects des normes d'hygiène et de traçabilité...

Cell Com Mapah

LA PROCEDURE DE L'IMMATRICULATION FONCIERE AU TOGO (Suite)

main levée permet de dresser le procès-verbal définitif du bornage contradictoire. A l'issue du bornage contradictoire, le géomètre établit le plan définitif de la copie du titre foncier et le fait signer par le chef division du cadastre ou son mandataire (le chef section du bornage contradictoire).

Ensuite, le dossier est transmis à la division de la conservation foncière pour un contrôle de la régularité des différentes pièces de la procédure (le contrat de vente/l'acte de donation ou de legs, l'accusé de réception signé par le vendeur, de l'acquéreur, du préfet ou du maire, du juge, du greffier en chef ou du procureur de la république). C'est ce qui rend quelque peu long la procédure, mais chaque étape a sa raison d'être sur le plan juridique.

Lorsque tous ces préalables sont remplis, le dossier est envoyé à la saisie des bordereaux analytiques. Le bordereau analytique consiste à faire toute l'historique sur la parcelle à immatriculer (situation de l'immeuble, le vendeur, l'acquéreur, le montant de la transaction etc.). Le bordereau analytique précise aussi que le temps réservé à la possibilité d'opposition est échu (date de forclusion).

En vertu de tout ce qui précède le titre foncier est créé et soumis au

conservateur qui en fait un dernier contrôle avant d'apposer sa signature par ce qu'il endosse l'entière responsabilité de tout ce qui adviendra.

Après la signature du titre foncier par le conservateur, une copie en est délivré au requérant es qualité acquéreur, ou au notaire pour son mandant.

N.B. : le titre foncier est définitif, intangible (on ne doit pas toucher ni porter atteinte, document inviolable et sacré) et inattaquable : c'est sa valeur juridique.

2- La voie administrative:

Un formulaire du contrat de vente est dûment signé du vendeur, de l'acquéreur, des témoins des deux parties : il s'agit là d'un contrat sous seing privé homologué par les autorités administratives et judiciaires ou d'une attestation de droit de propriété délivré par le chef canton et le maire de la localité où se situe la parcelle article (220),

Une fois munis de ce précieux document et du plan de la parcelle établis par un géomètre agréé, le requérant se présente au guichet foncier unique au siège de l'OTR.

Au niveau du guichet foncier unique, tous les droits sont liquidés et payés sur place comme énoncé plus haut dans la voie notariée et la procédure

est la même que celle énoncée plus haut.

B- Deuxième immatriculation ou morcellement :

En ce qui concerne la deuxième immatriculation ou morcellement d'une parcelle de terrain ayant déjà un titre foncier, seule la voie est acceptée en vertu de l'article 163 du code foncier.

La seule différence est qu'après la liquidation et paiement des droits au GFU, le dossier n'est plus envoyé pour l'insertion au journal officiel mais, transmis à la division du cadastre pour le bornage contradictoire du morcellement.

NB: Du taux de 4%, on est revenu à un taux de 1.9%, répartis comme suit :

- 0,6 % pour les droits d'enregistrement ;

- 1% pour les droits de la conservation ;

- 0,3% pour la taxe additionnelle dédiée aux communes

Seuls le vendeur et l'acquéreur sont convoqués à cette opération et les deux accusés de réception leur sont adressés pour signature. C'est la raison pour laquelle la durée de la délivrance du titre foncier issu du morcellement est relativement plus courte (3 mois environs) par rapport à

un titre foncier issu d'une première immatriculation qui varie de 6 à 10 mois.

CONCLUSION

Chers acteurs intervenant dans le processus de l'immatriculation foncière, chers contribuables, voici présenté d'une manière succincte les différentes étapes soumises à la procédure d'immatriculation d'une parcelle de terrain qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale sur toute l'étendue du territoire national.

C'est le lieu d'informer au public togolais qu'il y a une volonté politique du chef de l'Etat et de son gouvernement par la nomination de cinq conservateurs de la propriété foncière dans les cinq chefs-lieux de régions et d'un conservateur national.

D'ores et déjà, les conservateurs régionaux ont commencé par créer les titres fonciers dans les chefs-lieux de régions. Finis maintenant toutes les tracasseries de quitter Cinkassé pour descendre à Lomé afin d'obtenir un titre foncier pour sa parcelle située à Cinkassé.

Cette décentralisation, voulue par les plus hautes autorités du pays, est faite de justesse pour rapprocher la DCCFE chargée de la délivrance des titres fonciers du public togolais.



SPÉCIALE PROMO

Togocel LEGEND⁺



À **5900** FCFA
seulement
~~8000 F~~



Double SIM



Radio FM,
MP3 MP4



Slot microSD
jusqu'à 8Go

Promo valable du 28 septembre au 27 octobre 2020. Téléphone disponible en agence Togocom et dans les points de vente agréés dans la limites des stocks disponibles